



MANUEL DE CONSTRUCTION DE BLOCS SANITAIRES AU NIVEAU DES INSTITUTIONS ET DES PLACES PUBLIQUES

DIRECTION DE L'ASSAINISEMENT 2022



PLAN DE L'EXPOSE

I. CONTEXTE

II. CONDITIONS REQUISES POUR LA MISE EN PLACE DES BLOCS
SANITAIRES

III. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES BLOCS SANITAIRES

IV. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DES COMPARTIMENTS

V. PARAMETRES A TENIR EN COMPTE POUR LA MISE EN PLACE DES
BLOCS SANITAIRES

VI. COUT ESTIMATIF DE CHAQUE MODELE



I- CONTEXTE

ODD 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

L'élaboration d'un manuel de procédures pour la mise en place des infrastructures d'assainissement de base au niveau des institutions est l'une des activités jugées nécessaire pour atteindre cet ODD

Les parties prenantes pour son élaboration : MEAH, MINSAN, MEN, PTFs



II. CONDITIONS REQUISES POUR LA MISE EN PLACE DES BLOCS SANITAIRES

- Emplacement : dans les zones bien sécurisées pour éviter tout acte de violence surtout pour les filles lors de son utilisation
- Résistante au changement climatique (pluie, vent) pour assurer la durabilité de l'infrastructure
- Construction loin d'un point d'eau (puits ou forage) : à 15m minimum et non en amont des points d'eau
- Pour l'intimité et sécurité : toilettes séparées pour les hommes et pour les femmes
- Accès à l'eau pour le lavage des mains et/ou le nettoyage anal pour la douche.
- Accès des personnes âgées et handicapées
- Le nombre de compartiments dépend du nombre d'utilisateurs (Ecoles, Formations Sanitaires, Communautés,)



III. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES BLOCS SANITAIRES

LIEU	NORMES REQUISES MINIMUM
PUBLIC (latrines publiques)	50 personnes par compartiment Séparées pour les hommes et les femmes
MARCHE (latrines publiques)	50 personnes par compartiment Séparées pour les hommes et les femmes .
CENTRE DE SANTE (latrines institutionnelle)	02 compartiments pour les patients 02 compartiments pour les personnels de la santé 01 compartiment pour 8 lits pour les grands hôpitaux Construction de latrines spéciales en cas de pandémie ou urgence.
ECOLES (latrines institutionnelle)	01 compartiment pour 50 à 100 élèves Séparées pour les garçons et filles
BUREAUX ADMINISTRATIFS (latrines institutionnelle)	01 compartiment pour 20 employés Séparées pour les hommes et les femmes



CONDITION MINIMUM POUR CHAQUE INFRASTRUCTURES

INFRASTRUCTURES	CONDITION MINIMUM REQUISES
LATRINES	<ul style="list-style-type: none">• Séparées pour les hommes et pour les femmes• Volume du fosse par rapport au nombre d'usagers• Faciles d'accès pour tous les utilisateurs• Faciles à utiliser par les personnes handicapées, femmes enceintes, personnes âgées
DOUCHE	Séparées pour les hommes et pour les femmes
DLM	Un dispositif de lavage des mains à proximité des toilettes (5m maximum);
URINOIR	Faciles d'accès pour tous les utilisateurs



IV. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DES COMPARTIMENTS

COMPARTIMENTS	DESCRIPTIFS MINIMUM REQUIS
LATRINES	<ul style="list-style-type: none">• Dimension : 1m x 1.60m• Plancher lavable• Dallage antidérapant (chape bouchardé)• Être aérées et ventilées (utilisation des claustras)• Porte pleine à un vantail en bois ou en métallique et s'ouvre vers l'intérieur (0.80m x 2m)• Siège à la turque pour usage public (en ciment ou autre matériaux)• Disponibilité des accessoires pour s'essuyer et pourvues de corbeille couvert pour papier usé• Dispositif pour le nettoyage anal et pour la GHM (douchette)• Avoir des matériels de nettoyage (balai, récipient d'eau...)• Murs lissés jusqu'à 1m de hauteur (en barbotine ou carreau mural)
DOUCHE	<ul style="list-style-type: none">• Dimension : 1m x 1.60m• Dallage antidérapant (chape bouchardé)• Receveur de douche étanche et lavable de forme «à l'italienne» (en ciment ou autre matériaux)• Porte pleine à un vantail en bois ou en métallique et s'ouvre vers l'intérieur (0.80m x 2m)• Murs lissé jusqu'à 1m hauteur (en barbotine ou carreau mural)



IV. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DES COMPARTIMENTS (suite 1)

COMPARTIMENTS	DESCRIPTIFS MINIMUM REQUIS
DLM	<ul style="list-style-type: none">• Distance de 1 m pour chaque robinet• Hauteur de 0.40 à 0.85 m suivant la taille de l'utilisateur avec évier en béton armée ou autre matériaux, muni de porte savon et savon /cendre• Murs lissés de 0,60 m de hauteur devant le DLM (en barbotine ou carreau mural)
URINOIR	<p>Distance de 0.40m à 1m pour les garçons suivant la disponibilité du terrain</p> <p>Murs lissés jusqu'à 1m de hauteur (en barbotine ou carreau mural)</p> <p>Urinoir en ciment ou autre matériaux</p> <p>Être aérées et ventilées (utilisation des claustras)</p> <p>Hauteur de 0.40 à 0.60 m suivant la taille de l'utilisateur</p>



IV. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DES COMPARTIMENTS (suite 2)

COMPARTIMENTS	DESCRIPTIFS MINIMUM REQUIS
GESTION DES DECHETS	<ul style="list-style-type: none">➤ Au niveau des écoles :<ul style="list-style-type: none">• mise en place des bacs de pré-collecte• mise en place d'un bac de collecte (bac de transfert) mobile ou fixe de capacité 3m³ à 5m³;➤ Au niveau des bureaux administratifs:<ul style="list-style-type: none">• mise en place des bacs de pré-collecte dans chaque bureau de capacité 20 à 50 litres;• mise en place d'un bac de collecte (bac de transfert) mobile ou fixe de capacité 3m³ à 5m³;➤ Au niveau des marchés<ul style="list-style-type: none">• mise en place des bacs de collecte (bac de transfert) mobile ou fixe de capacité 6m³ à 12m³;➤ Au niveau des formations sanitaires:<ul style="list-style-type: none">• mise en place des bacs de pré-collecte au niveau des bureaux, des salles de soins, dans la salle d'attente, de capacité 20 à 50 litres;• mise en place d'un bac de collecte (bac de transfert) mobile ou fixe de capacité 3m³ à 5m³ pour les déchets hospitaliers non dangereux;• mise en place des infrastructures d'élimination des déchets médicaux (Formations sanitaires)



IV. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DES COMPARTIMENTS (suite 3)

BACS A ORDURES	Bac de pré collecte	Bac de collecte ou bac de transfert	Infrastructures pour l'élimination des déchets médicaux
Ecoles	- dans chaque salle de classe et des bureaux - capacité 20 à 50 litres	capacité 3m ³ à 5m ³	
Bureaux administratifs	- dans chaque bureau - capacité 20 à 50 litres	capacité 3m ³ à 5m ³	
Marches		capacité 6m ³ à 12m ³	
Formations sanitaires	- Au niveau des bureaux, des salles de soins, dans la salle d'attente - capacité 20 à 50 litres;	3m ³ à 5m ³ pour les déchets hospitaliers non dangereux	Pour les déchets dangereux



IV. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DES COMPARTIMENTS (suite 4)

COMPARTIMENTS	DESCRIPTIFS MINIMUM REQUIS
FOSSE	<ul style="list-style-type: none">• Ratio : 0,3 m³ par personne;• Béton armé pour fond, parois et mur de séparation;• Dalle de protection en béton armé;• Dalle perforée en béton armé, matériaux poreux;• Chape et mur Etanches;• Tampon de visite en béton armé;• Être aérées et ventilées;• Ayant de regard de visite en Béton armé.



V. PARAMETRES A TENIR EN COMPTE POUR LA MISE EN PLACE DES BLOCS SANITAIRES

Les paramètres suivants doivent être considérés :

- Les caractéristiques hydrogéologiques et morphologiques du terrain d'implantation ;
- La disponibilité des terrains, le statut foncier et la densité de la population ;
- La présence des infrastructures d'eau ;
- Les us et coutumes, la spécificité socioéconomique et socioculturelle de la population de chaque région ;
- La résilience aux risques climatiques et naturels, ainsi que les mesures d'atténuation du changement climatique telles que les sources d'énergies, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets et des eaux usées;
- Le financement disponible et le pouvoir d'achat des utilisateurs ;
- Les travaux et les frais d'entretien régulier pour assurer la maintenance et les réparations.



❖ NORMES SUR LA MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES DESTINEES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

- Rampe d'accès: Dallage avec chape bouchardé (Herissonnage, béton ordinaire, chape) avec guide roue et pallier de repos
 - Pente de la rampe 5 à 8% au maximum
 - Largeur minimum de 1.50 m,
 - Garde-fou de 1 m de hauteur.
 - Barres d'appui de chaque côté de la rampe, auprès de la porte et au milieu de la cabine (barre mobile)
- Dimension compartiment: 1.20m*1.40m
- Appareil à installer : Chaise en ciment ou autre matériel
- Porte pleine à un vantail, en bois ou métallique de dimension 1m * 2,00m, avec ouverture vers l'extérieur
- Un panneau d'indication en relief à l'extérieur et à l'intérieur .



VI - COUT ESTIMATIF DE CHAQUE MODELE

DESIGNATION	NOMBRE COMPARTIMENT	MONTANT EN AR	MONTANT EN USD
MILIEU SCOLAIRE	Fille : 4 latrines Garçon : 4 latrines et urinoir	64 000 000	18 825
MILIEU PUBLIC	Femme : 4 latrines, 2 Douches, 4 DLM Homme : 3 latrines, 2 Douches, 4 DLM, 4 urinoirs	145 000 000	43 000
FORMATION SANITAIRE	Femme : 4 latrines, 2 Douches, 4 DLM Homme : 3 latrines, 2 Douches, 4 DLM, 7 urinoirs	101 702 290	42800



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT